

## COMMUNIQUE

Le Directeur des Concours du Ministère de la Fonction Publique porte à la connaissance des candidats déclarés admis **aux concours directs, de recrutement et de recrutement exceptionnel**, au titre de l'année 2017, appelés à suivre les cours en Administration de base que le chronogramme des formalités liées auxdits cours s'établit tel qu'il suit :

### A- PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AUX COURS

Les candidats devront se présenter à la Trésorerie Générale Abidjan-Sud, sise à la cité Financière, au Plateau, munis de leurs pièces d'identité et communiqué d'admission aux concours, en vue de s'acquitter des droits d'inscription aux cours, du **mardi 30 janvier au vendredi 23 février 2018, de 08h à 12h**, selon les modalités ci-dessous :

CATEGORIE/GRADE	FRAIS D'INSCRIPTION (FCFA)
A4	85.000
A3	75.000
B	65.000
C	50.000
D	50.000

### B- INSCRIPTION AU HALL MULTIMEDIA « GON COULIBALY »

Le dépôt des dossiers d'inscription se fera au hall multimédia « GON COULIBALY » de l'immeuble Chichet du Ministère de la Fonction Publique, du **mardi 30 janvier au vendredi 23 février 2018, délai de rigueur**.

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- Une photocopie de la pièce d'identité (CNI, récépissé de la demande de la CNI, Passeport) ;
- Une photocopie du communiqué d'admission, à télécharger sur le site du Ministère de la Fonction Publique, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) ;
- Le formulaire de choix de concours dûment renseigné par le candidat (valable uniquement pour les candidats admis à plusieurs concours) ;
- La quittance du droit d'inscription.

**NB** : La date du début des cours sera fixée ultérieurement.

Infoline : 20 25 90 42/06 06 06 81/01 16 16 92/07 07 29 91

Fait à Abidjan, le

12 JAN 2018

LE DIRECTEUR DES CONCOURS

